

M. ANTLIFF: Nous savons parfaitement bien que nous ne pourrions le vendre à ce prix ou quelque chose d'approchant.

M. LESAGE: Je vous demande si tel est le cas?

M. ANTLIFF: Ce n'est qu'une question d'arithmétique.

M. WINTERS: Il dit que c'est tout simplement affaire de comptabilité.

M. LESAGE: Ma question a été posée à dessein. Vous avez dit que le pain de 10 cents ne peut se vendre autrement qu'à perte et je vous ai suggéré que si l'A. & P., comme elle prétend l'avoir fait, a éliminé le coût de distribution de .42 cent, elle pourrait encore vendre son pain de 10 cents avec profit.

M. ANTLIFF: Je ne veux pas entrer dans beaucoup de détails au sujet de l'A. & P.

M. LESAGE: Mais ce qu'elle a dit est vrai d'après vos propres chiffres. Elle fait un profit au lieu d'une perte?

M. ANTLIFF: Si vous ajoutez .42 cent à 7.99 vous obtenez 8.41 et je reconnaitrai que c'est mathématiquement exact, mais hors cela j'en disconviens.

M. FLEMING: Vendez-vous à d'autres chaînes de magasins que Loblaw's?

M. LOFTUS: Non.

M. FLEMING: On vous a questionné sur votre attitude envers le retrait du subside sur la farine en septembre dernier et sur l'abolition de la régie du prix du pain qui l'accompagna. Puis-je vous demander si votre compagnie, ou à votre connaissance, l'Association des boulangers de l'Ontario, a demandé au gouvernement de pratiquer une politique d'abolition des contrôles en septembre?

M. LOFTUS: Je répondrai non.

M. FLEMING: Vous avez demandé à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre d'autoriser une augmentation d'un cent le pain pour parer à l'augmentation des frais; est-ce exact?

M. LOFTUS: Je ne crois pas qu'il ait été fait mention d'un cent ou de deux cents. Les deux ont pu être mentionnés. Il n'y avait rien de défini à cet égard. On est allé voir M. Ruttan pour découvrir ce qui pourrait être fait, mais je ne pense qu'il ait été question d'un prix ou de l'autre.

M. FLEMING: Il nous a été affirmé qu'il y avait eu d'autres rencontres durant l'été, je crois que c'était en juillet et en août, dans le but de renchérir le pain, d'autres rencontres avec la Commission des prix.

M. LOFTUS: C'est cela, un renchérissement du pain, c'est bien cela.

M. FLEMING: Je veux une réponse précise: pour ce qui est de votre compagnie, vous n'avez connaissance d'aucune requête des boulangers pour inciter le gouvernement à appliquer la politique de l'abolition de la régie qu'il exécuta en septembre?

M. LOFTUS: Certainement pas.

M. FLEMING: Il a été dit que le prix à Ottawa, Brockville et Cornwall est de 13 cents comparativement à 14 cents à Toronto et Montréal. Vous dites que ce prix inférieur est le fruit de la concurrence?

M. LOFTUS: J'essaie de me rappeler la conversation que j'ai eue avec notre gérant.

Le PRÉSIDENT: Ne vaudrait-il pas mieux répondre à la question?

M. LOFTUS: Je crois que je suis à donner la réponse.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming vous a demandé si cela venait de la concurrence.